

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT.

DECRET

N°D/2008/ 034 /PRG/SGG
DECERNANT LA MEDAILLE D'HONNEUR
DU TRAVAIL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

- VU La Loi Fondamentale ;
VU L'Ordonnance N° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite ;
VU L'Ordonnance N° L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance N° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite ;
VU Le Décret N°D/94/003 du 26 Janvier 1994, nommant un Grand Chancelier de L'Ordre National du Mérite.

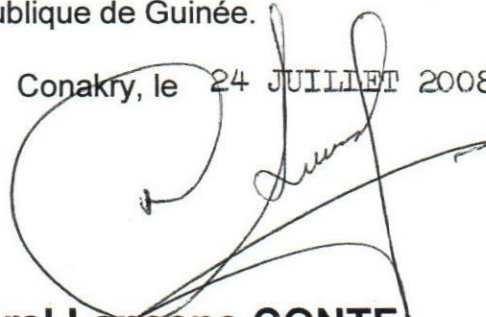
DECRETE

ARTICLE 1^{ER} Il est décerné la Médaille d'Honneur du Travail aux Cadres dont les noms suivent :

- Monsieur Abdoul BARRY, Administrateur Civil, chef de la Division des Affaires Administratives et Financières de la Présidence de la République
- El-hadj Karifa KEITA, Administrateur Civil, Chef de section Comptabilité Finances DAAF/PRG
- Madame SOUMAH Hadja Kadiatou, Administrateur Civil, Secrétaire Particulière du Secrétaire Général de la Présidence de la République
- Madame Mariam CAMARA, Directrice Générale de SOGUIPAH.

ARTICLE 2/ Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de signature sera enregistré et publié au journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le 24 JUILLET 2008



Général Lansana CONTE

